Nations Unies S/PV.4190



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4190e séance

Jeudi 24 août 2000, à 10 h 30
New York

Président :	M. Hasmy	(Malaisie)
Membres :	Argentine	M. Martinsen
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Maiga
	Namibie	M. Theron
	Pays-Bas	M. Scheffers
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Tunisie	M. Cherif
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

00-61985 (F)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Souhaits de bienvenue au nouveau Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais, au début de cette séance, signaler la présence à la table du Conseil du nouveau Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Paul Heinbecker. Au nom du Conseil, je lui souhaite une chaleureuse bienvenue. Nous attendons avec intérêt de travailler avec lui au sein du Conseil et d'apprécier sa contribution à nos travaux.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : En l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité accepte, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, d'inviter M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Au cours de cette séance, le Conseil va entendre un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Je lui donne la parole.

M. Annabi (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de fournir aux membres du Conseil de sécurité des informations mises à jour sur les faits nouveaux intervenus au Kosovo, depuis mon dernier exposé le 13 juillet.

Le mois dernier, nous avons vu la fin de la première phase du processus d'enregistrement des faits d'état civil. Quelque 90 % de la majorité albanaise du Kosovo ont participé au processus d'enregistrement. Quelque 100 000 de ces demandes d'enregistrement ont fait l'objet d'un examen qui devrait se terminer vers la fin de ce mois. Parmi les cas examinés à ce jour, 29 % ont été approuvés, ce qui porte le nombre total des noms figurant au registre d'état civil à plus de 930 000. De plus, parmi les 181 642 demandes d'inscription qui ont été reçues de l'extérieur du Kosovo, 31 619 ont été approuvées à ce jour.

Au cours du dernier mois, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a déployé des efforts considérables pour garantir la simplicité et la sécurité du déroulement de l'enregistrement.

Cependant, des extrémistes serbes se sont livrés à des actes d'intimidation à grande échelle, menaçant notamment de supprimer les pensions des récalcitrants ou de leur infliger des blessures physiques, dissuadant ainsi la grande majorité des Serbes du Kosovo de participer au processus. En outre, la participation des Turcs du Kosovo a été faible en raison de divisions persistantes au sein de cette communauté au sujet des demandes qu'elle avait présentées concernant le statut de la langue turque. Certains éléments radicaux ont rejeté à plusieurs reprises les propositions de la MINUK visant à permettre l'utilisation de la langue turque dans les villes où réside la population turque du Kosovo. Bien que le Gouvernement turc ait entériné la proposition de la Mission concernant cette question, ces éléments continuent d'exiger que le turc soit imposé comme troisième langue nationale. De ce fait, la communauté turque du Kosovo n'a pas pu se mobiliser pour s'inscrire avant la fin du processus d'enregistrement des faits d'état civil.

Maintenant que ce processus d'enregistrement est achevé, l'attention se porte désormais sur la tenue des prochaines élections municipales. M. Kouchner, Représentant spécial du Secrétaire général, a annoncé que ces élections municipales auraient lieu le 28 octobre. À ce jour, la Commission centrale des élections a homologué 20 partis politiques, deux coalitions, trois mouvements de citoyens et 15 candidats indépendants. En cette période préélectorale, la MINUK est particulièrement préoccupée par l'augmentation récente d'actes de violence apparemment pour des motifs politiques, communs en particulier contre des membres de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK). L'incident le plus grave a été marqué par le décès de l'un des membres de la présidence de la LDK d'Istok, qui avait été enlevé le 23 juillet. Depuis le début du mois d'août, trois autres représentants locaux de la LDK ont été la cible de tirs

lors d'incidents distincts, et un bureau local de la LDK a été victime d'un attentat à la bombe.

La MINUK prend très au sérieux les menaces d'actes de violence politique et d'actes d'intimidation et est donc en train de revoir ses priorités en ce qui concerne les activités de police pour faire face à ce problème. Toute stratégie réalisable sera examinée et utilisée si nécessaire, qu'il s'agisse de la formation en matière de sécurité pour les membres de partis ou d'escorte policière et/ou de protection personnelle dans les situations à haut risque. Les incidents feront l'objet d'enquêtes approfondies et la Mission appliquera strictement le code de conduite électorale, qui interdit aux groupes politiques de participer à des actes de violence ou d'intimidation. La MINUK n'hésitera pas à retirer des listes électorales tout candidat ou parti politique dont la participation à des actes de violence pour motif politique aura pu être prouvée.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a organisé, le mois dernier, deux réunions municipales, ainsi qu'on les appelle, auxquelles ont assisté des centaines d'habitants locaux pour examiner les préoccupations de la population locale. Il a saisi ces occasions pour exhorter la population à participer aux prochaines élections et lancer un appel en faveur de la tolérance entre les différentes communautés ethniques. Les résidents locaux ont, de leur côté, interrogé le Représentant spécial sur les mesures que la MINUK entendait prendre pour faire en sorte que les élections soient libres et régulières. Ils se sont également intéressés aux questions de propriété et de documents de voyage. Ces réunions municipales ont été les premières d'une série de réunions que le Représentant spécial envisage d'organiser à travers la province au cours des semaines à venir.

À la mi-juillet, M. Kouchner a également présenté son projet initial de pacte pour la société du Kosovo, prévoyant la mise en place progressive d'un cadre juridique conduisant à un degré élevé d'autonomie et garantissant la protection des communautés pendant la période d'administration transitoire. Ce pacte n'abordera pas la question du statut définitif du Kosovo. Le premier volet de ce pacte, qui a trait à la réglementation relative à l'autonomie des municipalités, a été signé par M. Kouchner et est entré en vigueur. Les autres volets du pacte portent notamment sur la mise en place de mécanismes de protection des droits des diverses communautés ethniques du Kosovo et sur la création d'institutions à l'échelle du territoire en vue d'une autonomie véritable. Toutes ces institutions resteront placées sous l'autorité du Représentant spécial, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Au titre de l'engagement de la MINUK vis-à-vis de l'égalité des droits pour toutes les communautés du Kosovo, M. Kouchner a lancé une initiative ayant pour objet d'améliorer la situation des communautés non serbes et non albanaises ainsi que les services destinés à celles-ci. Cette initiative prévoit des programmes d'appui spéciaux à l'intention de ces communautés dans un certain nombreux de domaines, notamment la santé, l'éducation, l'aide sociale et les services publics. Le Représentant spécial a déjà organisé une première série de consultations constructives avec des représentants des communautés bosniaque, gorani, turque, égyptienne et askalji du Kosovo pour appuyer cette initiative. Dans le cadre de ces consultations, la MINUK fait appel à la participation de représentants de partis politiques non serbes et non albanais, indépendamment du niveau de soutien dont ils semblent bénéficier de la part du public.

La conférence organisée par le United States Institute for Peace, qui a réuni 40 représentants des communautés serbes et albanaises du Kosovo, à Airlie (Virginie) du 21 au 23 juillet derniers, a constitué un autre événement marquant. Cette conférence a adopté à l'unanimité une déclaration, dénommée désormais Déclaration d'Airlie, qui donne à l'instauration de la démocratie au Kosovo un rang de priorité de premier plan et fait de l'organisation d'élections libres un élément essentiel de ce processus. La Déclaration reconnaît également que le droit fondamental de tous les habitants du Kosovo de rentrer dans la province et l'édification d'une société civile multiethnique solide et dynamique sont des aspects essentiels de l'avenir du Kosovo. Les participants à la conférence se sont également engagés en faveur de ce qu'ils ont appelé un pacte contre la violence destiné à promouvoir la tolérance, à empêcher l'exploitation malsaine des problèmes ethniques et à permettre une intégration physique et une participation politique de tous les habitants du Kosovo.

Suite à la Conférence d'Airlie House, des représentants du Conseil administratif intérimaire et du Conseil transitoire du Kosovo ont manifesté leur appui ferme à l'égard de la Déclaration adoptée à cette occasion. Des discussions sont actuellement en cours

concernant la marche à suivre pour donner effet à cette déclaration sous la forme d'initiatives concrètes.

La MINUK a déclaré être disposée à jouer un rôle actif dans cet effort. Ce sera particulièrement important étant donné la réticence traditionnelle dont font preuve la plupart des dirigeants politiques locaux à l'idée d'engager un dialogue direct les uns avec les autres lorsqu'ils sont à l'intérieur du Kosovo. En plus d'assurer le suivi de la Déclaration d'Airlie House, le Conseil administratif intérimaire et le Conseil transitoire du Kosovo continuent de travailler de façon constructive sur un certain nombre de questions fondamentales, notamment en vue d'approuver le budget général consolidé du Kosovo, et de faire le point du travail accompli par les départements administratifs de la Structure mixte.

Il a été possible d'avancer dans ces domaines grâce à l'attitude coopérative continue du Conseil national des Serbes de Gracanica et au retour de M. Thaci et de son Parti pour le progrès démocratique du Kosovo (PPDK) au sein des institutions administratives mixtes, après leur retrait au début du mois de juillet, que nous avions signalé au Conseil le mois dernier.

L'abandon progressif du volet humanitaire de la MINUK a été un autre jalon important survenu au cours du mois écoulé. Le 15 juillet, ce volet a été officiellement abandonné en tant que composante de la MINUK. M. Eric Morris, qui est un fonctionnaire très expérimenté du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et un ancien représentant spécial adjoint du Secrétaire général en Bosnie, a été nommé Coordonnateur humanitaire des Nations Unies pour le Kosovo. M. Morris fera également office d'Envoyé spécial du Haut Commissaire pour les réfugiés, pour la République fédérale de Yougoslavie. Jusqu'ici, il a principalement concentré ses activités sur la mise en oeuvre d'un projet de vérification humanitaire qui vise à cerner les lacunes dans la phase de transition entre les secours d'urgence et les activités de développement dans toutes les communautés du Kosovo. Il va également déterminer quelle forme d'assistance sera nécessaire de la part de l'Organisation des Nations Unies pour combler ces lacunes au cours de l'hiver à venir.

Le rapatriement volontaire de Kosovars en provenance de l'Europe occidentale et d'autres pays s'est poursuivi à un rythme régulier, mais les retours forcés en provenance notamment de l'Allemagne et de la Suisse augmentent rapidement. Le nombre de ces retours forcés est passé de 600 au mois de mai à plus de 1 700 au mois de juillet. Depuis février, plus de 5 600 personnes ont été forcées de rentrer au Kosovo, dont quelque 3 300 en provenance de l'Allemagne et plus de 2 300 en provenance de la Suisse. Même si les Gouvernements intéressés soutiennent normalement la position de la MINUK qui consiste à ne pas forcer les minorités à rentrer au Kosovo, il y a de nombreux Rom et Gorani kosovars qui ont été rapatriés contre leur gré.

Il y a quelques jours, le 14 août, la MINUK a pris le contrôle de la fonderie de plomb de Zvecan dans la région de Mitrovica, puis l'a fermée car elle représentait un danger important pour la santé et menaçait à la fois la communauté locale et le personnel international basé dans cette région. Des échantillons d'air prélevés récemment contenaient un taux de pollution par le plomb 200 fois supérieur à la norme internationale fixée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La fermeture de la fonderie de plomb de Zvecan, qui a été effectuée avec l'aide de la Force de paix au Kosovo (KFOR), n'a pas suscité une grande résistance. Depuis lors, la situation en matière de sécurité à Zvecan est restée stable et l'atmosphère générale demeure calme.

La MINUK a pris un certain nombre de mesures pour gérer la crise sanitaire et atténuer l'incidence économique de la fermeture sur les employés de la fonderie. Les opérations de nettoyage des installations sont en cours et des installations médicales ont été mises en place pour mesurer les niveaux de plomb dans le sang, tant pour les employés que pour les membres de la population locale. Plus de 1 400 des quelque 1 500 employés serbes kosovars de cette fonderie se sont inscrits auprès de la MINUK et ont reçu une avance sur leur salaire du mois d'août.

Au début de la semaine, il y a eu des manifestations auxquelles ont participé jusqu'à 1 000 personnes, mais elles se sont déroulées dans l'ordre. Dans les jours qui ont suivi la prise de contrôle, le nombre de participants à ces démonstrations a chuté à 100 ou 200 personnes. Ce fait, associé au taux élevé d'inscription des employés de la fonderie auprès de la MINUK, témoigne de la confiance accrue que les employés serbes kosovars de l'usine ont à l'égard de l'administration de la MINUK.

Une inspection initiale de la fonderie a révélé une négligence généralisée et le non-respect des normes en matière de sécurité et d'environnement, ce qui a eu des

conséquences sur le moral des employés. L'Administration du complexe Trepca qui relève de la MINUK, renforcée par un consortium d'experts de trois grandes sociétés minières internationales, va maintenant évaluer tout le complexe minier et métallurgique de Trepca dans le Nord du Kosovo, sur le plan technique, environnemental et financier. En même temps, la MINUK va également réparer ou remplacer des pièces d'équipement servant à assurer la sécurité et la production. Dans le cadre de cet effort, jusqu'à 2 000 employés locaux du complexe Trepca seront embauchés au cours de l'année qui vient. Le budget de cette phase de rénovation de Trepca a été fixé à 16 millions de dollars et comprend des fonds destinés à couvrir les salaires des employés, le matériel et les paiements dus au consortium. La plus grande partie de cette somme a déjà été recueillie auprès de l'Union européenne, des États-Unis, de la France et de l'Italie.

Je voudrais maintenant parler de la situation à Mitrovica. Il y a eu une poussée de violence et d'instabilité dans la ville au cours de la deuxième moitié du mois de juillet, ce qui fait ressortir la fragilité du processus de paix dans le Nord du Kosovo. Des incidents de violence interethnique se sont accompagnés d'explosions périodiques de troubles organisés parmi les éléments de la communauté serbe kosovar dans la partie nord de la ville. À plusieurs reprises pendant cette période, l'ordre a été rétabli grâce à des contacts directs avec les dirigeants du Conseil national des Serbes de Mitrovica. Ces troubles sont devenus particulièrement graves à la suite de la détention par la Police de la MINUK d'un Serbe kosovar qui faisait office de sentinelle sur un pont le 16 juillet. Après cette arrestation, des officiers de police de la MINUK ont été détenus illégalement, leurs armes et leur matériel ont été saisis, et leurs appartements ont été pillés.

À la fin de juillet, grâce aux efforts de la MINUK et de la KFOR, la situation s'était beaucoup améliorée. Ces épisodes de troubles organisés révèlent néanmoins qu'il est relativement facile pour les provocateurs de créer des tensions dans la partie nord de la ville.

La MINUK et la KFOR ont réexaminé leurs plans d'opération mixtes et les possibilités de renforcement de la zone de Mitrovica. Il s'agit toutefois uniquement d'une solution à court terme qui permettra à la Mission de mieux réagir face à d'autres incidents. Il est essentiel de ne pas permettre aux éléments radicaux de la communauté serbe du Kosovo de provoquer de tels incidents.

De concert avec la KFOR, la MINUK est en train de revoir ses plans pour le nord du Kosovo et d'élaborer une stratégie d'ensemble visant à étendre et renforcer l'influence internationale dans la zone.

Pour ce qui est de la situation globale en matière de sécurité, les membres des minorités continuent d'être la cible d'actes de violence ethnique et d'intimidation. Les Serbes kosovars et les Rom kosovars, en particulier, sont périodiquement victimes de tirs et d'incendies criminels à la grenade. Au cours de l'un des derniers incidents en date, un groupe d'enfants serbes kosovars a été blessé par une attaque à la grenade à Obilic, dans la région de Pristina. Malgré ces menaces persistantes à la sécurité des communautés minoritaires, certains retours volontaires ont quand même eu lieu, à petite échelle : 35 personnes déplacées de la communauté serbe kosovar, notamment, sont revenues à Slivovo dans la région de Pristina et une centaine d'autres sont retournées dans le village de Grace à Vucitrn, dans la région de Mitrovica.

Suite à ces retours, un représentant de la branche de Mitrovica du Conseil national des Serbes du Kosovo (SNC) a assisté à une réunion du Comité directeur du Comité mixte pour les rapatriés, le 31 juillet. C'est la première fois que le SNC de Mitrovica faisait partie d'une institution kosovar toutes ethnies confondues.

Les membres du SNC de Mitrovica ont ensuite pris part à l'élaboration d'un plan consistant à organiser des visites pour les Serbes du Kosovo dans la vallée d'Osojane, dans la municipalité d'Istok de la région de Pec, afin qu'ils se rendent compte de la situation sur le terrain.

Quelques activités de guérilla de faible intensité sont toujours observées dans la vallée de Precevo, dans le sud de la Serbie. Certaines informations sporadiques ont fait état d'affrontements violents, auxquels auraient participé des membres de ce que l'on appelle l'UÇPMB – l'Armée de libération de Precevo, Bujanovac et Medvedja – et les forces de sécurité serbes. Fin juillet, une série d'incidents, comprenant des échanges prolongés de tirs d'artillerie et d'attaques au mortier, ont été constatés à l'intérieur de la zone de sécurité terrestre de l'est de Dobrosin.

S'il n'y a pas eu d'afflux majeur de personnes déplacées de la communauté albanaise kosovar suite à ces actes de violence, quelque 35 nouveaux arrivants ont quand même officiellement sollicité une aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

(HCR) dans les régions de Gnjilane et de Pristina au cours du mois dernier. Ces faits récents nous rappellent que la situation reste préoccupante dans le sud de la Serbie.

Pour terminer, je voudrais dire que la MINUK, dans les semaines qui viennent, entend poursuivre ses efforts pour créer et maintenir un climat propice à la tenue d'élections libres et régulières. Cela restera une priorité pour la MINUK, qui entend d'autre part superviser étroitement tous les aspects du processus électoral et utiliser tous les moyens à sa disposition pour décourager et sanctionner tout acte de violence politique. La MINUK compte également poursuivre son travail en vue d'améliorer la situation des minorités ethniques du Kosovo – notamment au niveau matériel et de la sécurité.

Le Secrétaire général soumettra au Conseil le mois prochain un rapport sur les activités de la MINUK et il a demandé à son Représentant spécial, M. Kouchner, de se mettre à la disposition du Conseil – si possible vers la fin du mois de septembre – pour lui présenter le rapport. M. Kouchner sera en mesure de fournir des informations supplémentaires sur les activités de la MINUK. Dans les jours qui viennent, nous allons fixer avec le prochain Président les dates de l'exposé de M. Kouchner au Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Annabi de son exposé détaillé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Hédi Annabi, de sa mise à jour sur la situation au Kosovo. Un certain nombre de faits positifs nouveaux sont intervenus au Kosovo depuis la dernière réunion que nous avons eue au Conseil pour le débat public de juillet et nous attendons avec intérêt, à cet égard, le rapport du Secrétaire général dont vient de parler M. Annabi, ainsi que l'exposé explicatif du Représentant spécial M. Bernard Kouchner.

Pour en revenir au débat d'aujourd'hui, nous aimerions faire les observations suivantes. Tout d'abord, s'agissant des élections municipales : nous nous félicitons de l'annonce faite par M. Bernard Kouchner selon laquelle les élections municipales se tiendront au Kosovo le 28 octobre, date fixée sur recommandation du Président de la Commission électorale centrale et en consultation avec le Conseil administratif intérimaire. La communauté internationale soutient depuis longtemps l'organisation d'élections, en automne de cette année. Nous notons avec satisfaction que les délais prévus ont été respectés. Les élections municipales seront la première étape importante de la mise en place d'institutions démocratiques au Kosovo. Nous trouvons également encourageante la signature, le mois dernier, de la loi relative aux élections municipales, qui est l'aboutissement de discussions approfondies avec les organes locaux et de consultations avec les organisations internationales.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'inscription sur les listes électorales, nous saluons les bons résultats du processus d'enregistrement de la population kosovar organisé le mois dernier dans le cadre des préparatifs des élections. L'enregistrement de plus de 1 million de personnes à l'intérieur du Kosovo et de 150 000 personnes en dehors représente un grand pas en avant. Nous regrettons cependant que les Serbes – au nombre d'environ 100 000 – ne se soient pas inscrits. Nous tenons à redire combien il importe que toutes les communautés ethniques participent pleinement à l'administration locale pour rétablir la paix et la sécurité.

Ma troisième observation porte sur la situation en matière de sécurité. Un certain nombre d'incidents violents ont eu lieu dans différentes parties du Kosovo, notamment à Mitrovica, ces derniers mois. Les dirigeants du Kosovo doivent faire davantage pour mettre un terme à l'engrenage de la violence. Nous en appelons aux Kosovars pour qu'ils s'unissent, indépendamment de leur origine ethnique, contre ceux qui perturbent la paix et qui menacent la coexistence pacifique et la construction d'un Kosovo sûr, démocratique et multiethnique.

Nous appuyons la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans les efforts qu'elle continue de faire pour améliorer la sécurité, faire respecter la primauté du droit et accélérer le retour des réfugiés et des personnes déplacées. À l'approche des élections, la MINUK doit se concentrer davantage sur l'aspect sécurité. Nous sommes préoccupés par la possibilité d'une recrudescence de la violence à l'approche de ces élections. Tout doit être fait pour que les campagnes électorales se déroulent dans un climat sûr et pacifique.

Quatrièmement, s'agissant du système judiciaire, qui fonctionne mal depuis longtemps en raison, principalement, du manque de juges, nous saluons la nomination par le chef de la MINUK au début de ce mois de 139 nouveaux juges et procureurs et de 309 juges non professionnels à la Cour suprême, aux tribunaux de district, aux tribunaux municipaux et aux tribunaux de police de différentes régions du Kosovo, ainsi qu'au tribunal de commerce de Pristina.

Un système judiciaire efficace est un préalable essentiel au maintien de la loi. Les juges et procureurs supplémentaires contribueront certainement à rétablir la primauté du droit au Kosovo.

Ma cinquième observation porte sur le problème persistant des personnes disparues et des détenus, dont nous avons parlé plusieurs fois au Conseil. Les familles des personnes encore détenues vivent dans une inquiétude et une angoisse constantes. Nous l'avons nous-mêmes constaté lors de la visite de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo, en avril dernier. La persistance de cette situation engendre la méfiance et porte atteinte aux efforts visant à développer l'harmonie interethnique. Plus tôt nous aurons résolu de façon satisfaisante le problème des personnes disparues, meilleures seront les perspectives de retour à la paix. À cet égard, nous réaffirmons notre appui à l'idée de nommer un envoyé spécial du Secrétaire général pour les personnes disparues et les détenus.

Mon sixième point a trait à l'activité économique. Il faut accélérer le rythme de l'activité économique au Kosovo. Cela permettrait aux Kosovars de trouver des emplois et de se tourner vers l'avenir plutôt que d'être hantés par les souffrances du passé. Nous estimons que le lancement, par l'Agence européenne de reconstruction, d'un programme de remise en état des routes au Kosovo est une initiative encourageante. L'amélioration des infrastructures est, à tous égards, un investissement des plus importants pour stimuler l'activité économique.

Pour terminer, je voudrais dire que le rétablissement de la paix dans une région qui est depuis longtemps un foyer de tension et de violence interethnique est une tâche extrêmement complexe. Les progrès notables qui ont été récemment enregistrés montrent que cette tâche n'est pas impossible à réaliser. Je tiens, pour finir. à rendre tout spécialement hommage aux efforts inlassables de M. Bernard Kouchner à la tête de l'action menée par l'ONU pour rétablir la paix et la sécurité et pour promouvoir la réconciliation au Kosovo. Nous le félicitons de la compétence extraordinaire avec laquelle il s'est acquitté de cette tâche colossale.

M. Lavrov (Fédération de Russie)(*parle en russe*) : Nous sommes très reconnaissants à M. Annabi de nous avoir présenté son exposé sur la situation dans la province yougoslave du Kosovo. Nous pouvons constater le travail important qui est accompli grâce à la présence internationale pour redonner une vie plus ou moins normale aux habitants du Kosovo. De ce point de vue, il est très clair qu'un certain nombre de progrès ont été réalisés.

Malheureusement, seul un petit nombre de ceux qui se trouvent en fait au Kosovo sont conscients de ces progrès; il s'agit notamment de ceux qui peuvent y vivre dans le calme sans craindre pour leur vie. Cela ne s'applique hélas pas à tous ceux qui vivent au Kosovo et encore moins à tous ceux qui ne peuvent pas revenir dans leurs foyers. Ainsi, si l'on considère le mandat établi dans la résolution 1244 (1999) qui vise à établir une société libre, pluriethnique et sûre pour tous ceux qui vivaient auparavant au Kosovo, il est clair que nous sommes aussi loin de cet objectif aujourd'hui que nous l'étions il y a un an.

Nous constatons que, comme par le passé, les principales dispositions de la résolution 1244 (1999) continuent d'être bafouées. Les tâches requises pour assurer la sécurité des habitants du Kosovo – de tous les habitants du Kosovo – ne sont pas menées de manière efficace. Ces tâches comprennent notamment le lancement d'un processus politique pour déterminer le statut futur de la région au sein de la République fédérale de Yougoslavie. De plus, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie ne sont pas respectées.

Pour ce qui est de la situation générale en matière de sécurité, nous prenons note avec inquiétude de la persistance des activités terroristes dirigées contre les groupes ethniques non albanais. Il y a quelques jours seulement, le 17 août, une explosion a eu lieu dans une église orthodoxe à Velika Reka dans la région de Vucitrn et des grenades ont explosé sur un terrain de basketball à Obilic, dans la région de Pristina, comme M. Annabi nous l'a signalé aujourd'hui. Le 18 août, des grenades ont été lancées sur un bâtiment de Pristina qui abrite le Centre d'appui à la création de partis politiques de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le comité yougoslave de

coopération avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Comme d'habitude, il n'a pas été possible d'identifier les coupables. Je ne me souviens pas que quiconque ait été puni pour un crime de ce genre au Kosovo. La présence internationale n'a pas non plus su mettre un terme aux provocations armées menées par les extrémistes albanais dans la vallée de Presevo, ce dont M. Annabi a également parlé ce matin.

Compte tenu de ces circonstances, nous estimons que la politique qui vise à accélérer imprudemment la tenue des élections municipales risque de susciter de nouveaux problèmes dans une situation déjà très difficile. Nous nous sommes adressés à plusieurs reprises à la direction de l'ONU et de la MINUK pour dire qu'il est prématuré d'organiser ces élections. Cependant, M. Kouchner a décidé qu'elles auraient lieu le 28 octobre, même si de nombreux experts internationaux, y compris des experts du Conseil de l'Europe et de la mission de l'ONU qui est chargée d'évaluer les préparatifs en vue de ces élections, ont émis des doutes sérieux quant à l'opportunité d'organiser des élections sans la participation de la plupart des membres des minorités ethniques serbes ou turques au Kosovo. Nous craignons vivement que la décision de tenir coûte que coûte les élections le 28 octobre risque de saper tous les efforts qui sont déployés en vue de créer une société pluriethnique et réellement démocratique dans la région. Cela ne pourra conduire qu'à la légalisation des anciennes structures de l'Armée de libération du Kosovo qui continuent de semer l'anarchie en se cachant derrière le Corps de protection du Kosovo, comme on l'appelle.

Nous savons que les conditions qui permettraient à près de 250 000 réfugiés et personnes déplacées et à environ 100 000 Serbes vivant dans la région de participer aux élections, ne sont pas réunies. M. Annabi a dit qu'une des raisons pour lesquelles les Serbes, par exemple, ne s'inscrivent pas pour voter est que des éléments radicaux serbes intimident la population serbe se trouvant au Kosovo. Je ne doute pas que ce soit le cas et même si M. Annabi n'a pas présenté de fait concret, je ne peux pas ne pas accorder foi à ses propos. Mais je sais par ailleurs que même si cela est vrai, il y a probablement d'autres raisons plus importantes qui expliquent pourquoi les Serbes refusent de s'inscrire. La raison principale pour laquelle les minorités refusent de s'inscrire est que la situation est toujours très loin d'être sûre. Les membres des minorités ont constamment l'impression que leurs vies sont en danger, ils n'ont aucune liberté de mouvement et ils peuvent voir que les éléments extrémistes albanais mènent, en toute impunité, des activités contre les minorités du Kosovo.

Les membres devraient comprendre que lorsqu'on parle des raisons pour lesquelles les membres des minorités ne s'inscrivent pas pour voter, il faut avoir une vision globale de la situation et ne pas seulement montrer du doigt ceux que M. Annabi a appelé des « éléments serbes radicaux ». Comme M. Annabi nous l'a indiqué, nous entendons également parler d'une recrudescence de la violence politique, non seulement contre les minorités ethniques, mais aussi contre des représentants des partis kosovars modérés et libéraux.

Nous avons un exemple des comptes qui ont été réglés par des violences physiques à l'encontre du représentant de la Ligue démocratique du Kosovo, le Parti de M. Rugova. Des chefs gorani de la municipalité de Dragas ont été également attaqués. On sait que les auteurs de ces actes étaient des membres du Corps de protection du Kosovo (CPK), anciens membres de l'ancienne Armée de libération du Kosovo (ALK). Il y a une semaine, nous avons distribué, précisément dans cette salle, un document qui prouve que le Corps de protection du Kosovo recrute des soldats non seulement parmi l'ALK, mais aussi des personnes dont le passé criminel est connu de la Force de faire au Kosovo (KFOR). Nous n'avons noté aucune réaction à la diffusion de ce document.

Nous estimons que la tenue d'élections au Kosovo risque de déclencher une nouvelle crise qui constituerait une menace pour la stabilité et la sécurité dans la région. Nous sommes persuadés que prendre la décision de tenir ces élections n'aurait dû avoir lieu qu'après avoir consulté les membres du Conseil de sécurité. M. Kouchner a décidé de sa propre autorité de la date des élections. Il a pris sur lui d'assumer l'énorme responsabilité des conséquences de cette décision sur l'avenir de l'ensemble de la région. Nous avons déclaré à plusieurs reprises qu'en violant la résolution 1244 (1999), M. Kouchner s'est attribué le droit exclusif de diriger le Kosovo sans consulter le Conseil de sécurité et sans coopérer avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie.

Nous avons constaté que, dans l'exposé de M. Annabi, l'idée d'une coopération ou d'un contact entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et les autorités de la Répu-

blique fédérale de Yougoslavie, n'a pas été évoquée. À cause de la politique menée par les dirigeants de la MINUK, qu'elle soit délibérée ou non, ils préparent en fait le terrain pour une séparation du Kosovo de la Yougoslavie. Récemment, lors de sa communication à New York, M. Hashim Thaci a qualifié la République fédérale de Yougoslavie de «pays voisin ». Cela a été dit dans le cadre d'une déclaration publique lors d'une conférence de presse. Je n'ai pas entendu la direction de la MINUK ou l'Organisation des Nations Unies réagir ou répondre, d'une façon ou d'une autre, à cette déclaration d'un dirigeant qu'ils perçoivent comme l'incarnation de l'espoir d'un Kosovo démocratique dans le contexte de l'application de la résolution 1244 (1999).

Nous avons déjà posé plusieurs questions au sujet des activités de M. Kouchner et nous n'avons reçu aucune réponse, ne serait ce à une de ces questions. En fait, nous voulions savoir pourquoi les membres du Conseil n'ont toujours pas reçu le rapport des médecins légistes finlandais sur les résultats de l'enquête sur la tragédie de Racak qui a eu lieu l'année dernière. Je voudrais demander pour la deuxième fois, de façon officielle, que le Secrétariat prenne des mesures pour assurer que le Conseil lui-même ait connaissance du rapport des médecins légistes sur la tragédie qui a eu lieu à Racak.

M. Annabi nous a dit que la KFOR a pris le contrôle de l'usine de Zvecan. Selon l'explication qui a été avancée, cette action a été dictée par des raisons écologiques. Nous ne pouvons pas accepter cette explication. Nous considérons que la saisie de cette usine n'est que le début d'un plan de saisie des biens serbes au Kosovo. Nous savons que cette usine qui a été saisie de force par la MINUK, va être confiée au département administratif pour le commerce et l'industrie qui relève de l'Administration intérimaire des Nations Unies, et qui ne compte pas un seul serbe parmi ses membres. Nous comprenons aisément que les Serbes du Kosovo craignent que Mitrovica, où se situe l'usine, connaisse le même sort que celui qui a été réservé à d'autres zones du Kosovo, et qu'elle ne fasse l'objet d'un nettoyage ethnique et ne un autre district albanais.

Nous estimons par conséquent qu'il s'agit là d'une saisie et d'une aliénation de la propriété serbe. Cette usine a été retirée à ses propriétaires serbes. Dans ce contexte, nous voudrions attirer l'attention sur le fait que la MINUK n'a rien fait au sujet des nombreuses installations économiques des diverses zones du Kosovo qui ont été également saisis de manière illégale par les anciens dirigeants de l'Armée de libération du Kosovo, et qu'il existe maintenant des entreprises qui opèrent dans le cadre de l'économie criminelle. Il existe, par exemple, tout un réseau de stations d'essence qui ont été saisies illégalement et qui font partie maintenant de l'économie criminelle illégale.

Pour conclure, je voudrais évoquer une autre mesure que M. Kouchner a prise de sa propre initiative. Il s'agit d'une ordonnance qu'il a signée sur le statut de la MINUK et de la KFOR au Kosovo. Cette a action a été entreprise sur la base d'une déclaration commune de la MINUK et de la KFOR. Celles-ci s'étaient consultées à ce sujet depuis déjà un certain temps, et durant ce processus, nous avions appelé l'attention sur le fait que toute décision concernant le statut de la présence internationale au Kosovo ne pouvait être prise que sur la base des règles en vigueur à l'Organisation des Nations Unies et des normes et règles du droit international. Autrement dit, cela devait se faire par voie de négociations avec le pays hôte et de la signature d'un accord sur le statut des forces entre la présence internationale, d'une part, et les autorités Yougoslaves de l'autre. Je voudrais rappeler aux membres du Conseil que la KFOR s'est engagée dans l'Accord de Kumanov, à signer avec le gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie un document sur son propre statut et sa propre présence au Kosovo. La KFOR a ainsi violé ses propres engagements et nous pensons que le document signé par M. Kouchner sur le statut de la MINUK et la KFOR n'a aucune valeur juridique. La MINUK et la KFOR doivent entreprendre des négociations avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et signer avec elles un accord concernant leur propre statut.

Nous avons dit à plusieurs reprises que la situation au Kosovo ne pourrait être réglée qu'à condition que la résolution 1244 (1999) soit pleinement appliquée, et cette résolution doit être appliquée non seulement par les groupes politiques et ethniques présents au Kosovo mais aussi par les acteurs internationaux et donc, bien sûr, par le Conseil de sécurité.

Malheureusement, jusqu'à présent, ni la présence internationale ni le Conseil de sécurité n'ont mis en oeuvre la partie qui leur revient dans l'accord figurant dans la résolution 1244 (1999) adoptée par consensus.

M. Levitte (France) : Parmi les points développés dans l'exposé précis et détaillé que nous a présenté M.

Annabi, c'est évidemment la tenue prochaine des élections municipales qui retient l'attention. Une étape importante a été franchie la semaine dernière avec l'annonce de la date du scrutin. Nous saluons la décision prise par le Représentant spécial, conformément, je le souligne, à la résolution 1244 (1999) et au règlement du 8 juillet relatif aux élections.

Ces élections locales arrivent au bon moment. Il s'agit d'une étape indispensable pour l'établissement d'une culture démocratique au Kosovo. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), dirigée avec efficacité et compétence par M. Kouchner, s'emploie méthodiquement depuis plusieurs mois à les préparer de la façon la plus rigoureuse. Elle doit, avec notre aide, poursuivre ces efforts.

Cela exige un climat apaisé. La MINUK et la Force de paix au Kosovo (KFOR) s'emploient sans relâche à le restaurer. La réconciliation, bien entendu, ne se décrète pas. C'est un processus qui prend du temps et qui doit mobiliser tous nos efforts. Des progrès ont été accomplis au cours de ces derniers mois grâce, notamment, à l'action du Représentant spécial. Nous devons les consolider et ne rien céder aux extrémistes de tous bords qui cherchent à saboter les résultats déjà enregistrés et à faire échouer le processus électoral.

La persistance des violences est inacceptable. Dans une déclaration récente, l'Union européenne a eu l'occasion de condamner avec la plus grande fermeté les actes intolérables commis dernièrement contre des enfants, ainsi que l'attentat perpétré contre le bâtiment de la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Pristina.

La tenue des élections municipales dans de bonnes conditions permettra de conforter les progrès réalisés depuis juin 1999. Ces progrès ont été possibles grâce aux contributions fournies depuis le début de l'opération. L'Union européenne reste de très loin le principal contributeur au Kosovo, avec une contribution de plus de 3 milliards d'euros en 1999 et en 2000 dans le domaine civil. Ses États Membres fournissent près des deux tiers des troupes de la KFOR, ce qui porte la contribution totale de l'Union européenne à 8 milliards d'euros pour ces deux années.

Récemment, l'Union européenne a décidé d'apporter son soutien aux efforts de la MINUK pour lutter contre les risques graves de dégradation de l'environnement causés par l'état du complexe industriel et minier de Trepca. Par l'intermédiaire de l'Agence européenne de reconstruction, l'Union européenne fournira ainsi une aide de près de 6 millions d'euros pour la réhabilitation de l'usine de plomb de Zvecan dont nous a parlé M. Annabi.

Avant de terminer, je voudrais rendre hommage à M. McNamara et à son équipe. Si le pilier « affaires humanitaires » cesse ses activités, c'est parce qu'il a totalement rempli sa mission. Ce succès mérite d'être salué.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, évoquer une question qui préoccupe l'ensemble de la communauté internationale et qui intéresse particulièrement les 76 pays dont des citoyens sont détachés à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je veux parler de l'arrestation par les autorités de la République fédérale de Yougoslavie de deux policiers britanniques employés par la MINUK, ainsi que de deux citoyens canadiens.

Le fait que l'accès consulaire n'a été accordé que 10 jours après leur arrestation est inacceptable. Les conditions dans lesquelles ces personnes sont détenues sont également inacceptables. Ils sont détenus en régime cellulaire et n'ont eu droit qu'à de brèves périodes d'accès consulaire. Ils n'ont été autorisés à passer qu'un seul appel téléphonique à leur famille, et les rencontres avec les responsables consulaires et les représentants juridiques devraient avoir lieu en privé. Ces irrégularités ont un caractère inhumain et sont injustifiables.

Plus de trois semaines après leur arrestation, les détenus n'ont toujours pas été inculpés. Nous en appelons aux autorités de la République fédérale de Yougoslavie pour qu'elles libèrent immédiatement ces hommes ou qu'elles formulent des actes d'accusation. La situation actuelle est une triste illustration de l'état du régime de Belgrade.

Les deux policiers britanniques étaient employés par le pilier de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe de la MINUK et travaillaient pour rétablir la stabilité et la paix au Kosovo. Ils participaient à des projets bénéficiant particulièrement à la communauté serbe du Kosovo. Il n'est donc dans l'intérêt de personne que ce travail soit interrompu.

Je souhaiterais à présent faire quelques observations concernant l'exposé instructif et de grande qualité

que nous a présenté M. Annabi. Nous nous félicitons de l'annonce faite par le Représentant spécial, M. Kouchner, selon laquelle des élections municipales auront lieu le 28 octobre. Ces élections, qui, comme l'a dit l'Ambassadeur Levitte, s'inscrivent pleinement dans le cadre de la résolution 1244 (2000) du Conseil de sécurité, représentent une étape essentielle de l'édification d'un système démocratique au Kosovo et jouent un rôle crucial dans la normalisation d'une société fragile.

Nous devons tout faire pour que ces élections soient un succès. Je ne partage pas les doutes exprimés par l'Ambassadeur Lavrov au sujet de ce processus qui a pour objet de contribuer à l'établissement d'une société démocratique et multiethnique, auquel, je l'espère, nous travaillons tous.

L'OSCE fait un bon travail de préparation pour veiller à ce que ces élections se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Le Royaume-Uni continuera de faire ce qui est en son pouvoir pour appuyer ce travail important. Suite à la demande présentée par l'OSCE pour obtenir du personnel supplémentaire, le Royaume-Uni a réagi promptement en fournissant 12 personnes devant travailler au département des élections. Nous espérons que d'autres pays feront de même.

À l'approche des élections, notre principale préoccupation porte sur la sécurité. Comme l'ont dit M. Annabi et l'Ambassadeur Lavrov, nous sommes déjà témoins d'une intensification des actes de violence à caractère ethnique ou politique liés aux élections. Cela est déplorable. Nous nous joignons à nos partenaires de l'Union européenne pour condamner l'attaque perpétrée le 18 août, au cours de laquelle neuf enfants serbes ont été blessés. Nous condamnons également l'attaque dont a été victime le bâtiment de l'OSCE qui abritait des partis politiques du Kosovo et le bureau du Comité de coopération de la République fédérale de Yougoslavie.

Les auteurs de ces attaques doivent être traduits en justice, et cela doit se faire rapidement. Nous devons envoyer un message clair pour signifier que les actes de violence portant atteinte à la démocratie sont inacceptables et que les auteurs de ces actes seront traduits en justice. Nous exhortons les dirigeants du Kosovo à soutenir les efforts faits par la MINUK et la KFOR pour prévenir de nouveaux actes de violence.

Je souhaite également rappeler que le Royaume-Uni appuie la décision prise, pour des raisons sanitaires, par la KFOR et la MINUK, fermer temporairement et réparer la fonderie de plomb de Zvecan. Il est évident que cette décision a été prise dans l'intérêt de tous les habitants de Mitrovica, aussi bien les Serbes que les Albanais. Les niveaux de pollution par le plomb étaient inacceptables. Les analyses de sang de nombreux ouvriers de l'usine ont révélé des niveaux de plomb très supérieurs à ce qui est considéré comme acceptable sur le plan médical. Cela démontre bien que, pour des raisons sanitaires, l'action de la MINUK était entièrement justifiée.

Pour conclure, je voudrais indiquer clairement que le Royaume-Uni appuie pleinement la déclaration conjointe de la MINUK et de la KFOR, ainsi que le règlement de la MINUK concernant le statut du personnel présent au Kosovo. Contrairement à ce qu'a laissé entendre l'Ambassadeur Lavrov, le Représentant spécial n'a pas outrepassé son mandat en agissant de la sorte en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Cela n'a aucune incidence sur la souveraineté de la République fédérale de Yougoslavie.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) *(parle en anglais)* : Nous souhaitons nous aussi remercier M. Annabi de l'exposé très complet qu'il nous a présenté, comme à l'habitude. Je prends note et salue l'engagement continue de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à l'égard de la sécurité de tous les Kosovars et de leur participation à la reconstruction du Kosovo. Je voudrais également féliciter encore une fois M. Bernard Kouchner; sa démarche ferme et impartiale a permis à la MINUK de relever les défis que présente la mise en application d'une résolution très complexe du Conseil de sécurité, et ce dans une situation et une région très difficiles.

La résolution 1244 (1999) est très claire en ce qui concerne le pouvoir et l'autorité que le Conseil a conférés aux dirigeants de la MINUK. Nous approuvons la voie qu'ils ont choisie, et nous devons faire preuve de réalisme vis-à-vis des problèmes persistants auxquels ils devront faire face. La reconstruction du Kosovo et l'application de la résolution nécessiteront beaucoup de temps et de patience, et par-dessus tout la volonté de réussir. La tenue des élections municipales, le 28 octobre prochain, constitue un hommage à la ferme direction de la MINUK. Cet événement marquera une étape importante dans la mise en place des ins-

titutions transitoires autonomes, et nous y souscrivons pleinement. Tout report des élections municipales ne ferait que permettre à Belgrade d'entraver la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999), et priverait tous les Kosovars, y compris la communauté serbe du Kosovo, d'un gouvernement autonome responsable.

Nous nous félicitons des engagements récents que les dirigeants politiques du Kosovo, y compris les Serbes, ont pris à la Airlie House à l'égard de la démocratie ainsi que du strict respect des résultats des élections et de l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général, qui doit faire en sorte que toutes les communautés soient représentées comme il se doit au sein des nouvelles administrations municipales. Nous nous félicitons également qu'ils aient réaffirmé leur volonté de créer une société civile pluriethnique dans laquelle la sécurité de tous est assurée.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a fait un excellent travail pour organiser l'inscription des électeurs, et nous sommes encouragés de constater qu'elle continue de s'assurer qu'il n'y aura pas de problème le jour des élections.

À l'instar d'autres orateurs, nous continuons d'être préoccupés par les incidents violents qui sont survenus. Il ne faut absolument pas tolérer la violence qui continue d'éclater au Kosovo. Nous condamnons les récentes attaques dirigées contre les membres de la Ligue démocratique du Kosovo, et les autres incidents violents, quelle qu'en soit la source. Nous continuerons d'insister, auprès de toutes les parties, pour qu'elles rejettent toute forme d'intimidation durant la campagne électorale.

Pour ce qui est la fonderie de Zvecan, elle posait à notre avis des risques pour l'environnement et la santé qui étaient bien connus et bien documentés. En fait, le personnel de la MINUK qui travaillait dans cette région a dû être redéployé lorsque des analyses de sang ont révélé des taux élevés de plomb, et ce même après une période d'exposition relativement brève. Aucun des gouvernements représentés au Conseil ne tolérerait une telle situation. La fermeture de la fonderie a eu lieu de manière appropriée, en tenant compte en premier lieu des intérêts des Serbes du Kosovo. Les travailleurs continuent de recevoir une indemnisation pendant la rénovation et la réorganisation de l'usine.

La résolution 1244 (1999) relève du Chapitre VII de la Charte. Elle confère à la MINUK et à la Force de paix au Kosovo (KFOR) le statut juridique dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs mandats respectifs. La MINUK et la KFOR ont donc agi en vertu de l'autorité qui leur avait été conférée lorsqu'elles ont fait une déclaration conjointe confirmant leur statut juridique, leurs privilèges et leurs immunités, et la MINUK avait bel et bien l'autorité d'adopter un règlement concernant ce statut au Kosovo.

Enfin, permettez-moi d'ajouter que je partage totalement les préoccupations exprimées par l'Ambassadeur Eldon au sujet de la détention de quatre citoyens britanniques et canadiens, et nous associons pleinement à son appel auprès de Belgrade pour qu'ils soient libérés ou inculpés.

M. Scheffers (Pays-Bas) *(parle en anglais)* : Je tiens moi aussi à remercier M. Annabi de son exposé sur l'évolution de la situation au Kosovo depuis notre dernière réunion d'information à ce sujet. Il a eu raison de mettre l'accent sur le processus d'inscription des électeurs et sur d'autres événements pertinents visant à assurer la participation la plus large possible lors des élections municipales qui auront lieu prochainement. À l'instar d'orateurs précédents, nous nous félicitons de la décision de M. Kouchner tendant à fixer la date des élections au 28 octobre. Nous espérons sincèrement que les élections permettront d'établir un système pluripartiste. Les Pays-Bas vont participer à la surveillance des élections en fournissant deux observateurs à long terme et environ 30 observateurs à court terme.

Les Pays-Bas condamnent la nouvelle poussée de violence politique au Kosovo. Les attaques récentes semblent avoir pour but de déstabiliser le Kosovo au cours de la période précédant les élections. Mon pays est très préoccupé par toutes ces attaques : l'attaque à la grenade lancée lâchement contre des enfants serbes en train de s'amuser, qui a blessé neuf enfants; le bombardement du Centre d'appui aux partis politiques de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Pristina, qui visait, à l'évidence, non seulement le centre lui-même mais également le processus de démocratisation en soi; et la récente série d'attaques contre des Kosovars modérés, surtout des représentants de la Ligue démocratique du Kosovo. À cet égard, la KFOR et la MINUK ont la tâche de prévenir la violence qui entraînerait la marginalisation des modérés. Ma délégation est consciente que la KFOR et la MINUK doivent rechercher l'équilibre, car la polarisation entre les forces de la communauté internationale et la population kosovar doit également être évitée.

Ma délégation se félicite des mesures prises récemment par la KFOR et la MINUK pour prendre le contrôle de la fonderie de plomb de Zvecan, qui était une source importante de pollution et qui représentait donc un risque majeur pour la santé. La MINUK assumait déjà la responsabilité officielle du complexe de Trepca; elle en a maintenant pris la responsabilité de facto. Nous nous félicitons de cette évolution et apprécions la démarche globale de la MINUK à cet égard, telle que M. Annabi nous l'a décrite ce matin.

En ce qui concerne les élections qui doivent se tenir le 24 septembre en République fédérale de Yougoslavie, nous comprenons fort bien que la MINUK n'est pas en mesure de prendre la responsabilité de l'organisation de ces élections au Kosovo. Toutefois, sur la base de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, les Serbes du Kosovo qui souhaitent voter dans le cadre des élections parlementaires fédérales et des élections présidentielles devraient pouvoir le faire. Par conséquent, dans la mesure du possible, nous recommandons que la MINUK et la KFOR aident ces Serbes en facilitant leur participation aux élections en Serbie.

Les Pays-Bas sont préoccupés par les informations constantes faisant état des activités d'extrémistes kosovars dans la vallée de Presevo. Nous apprécions les renseignements plus détaillés que M. Annabi nous a fournis, et nous espérons que cette question restera au centre de nos préoccupations.

Enfin, nous souhaitons nous associer pleinement aux observations faites par le représentant du Royaume-Uni au sujet du comportement inacceptable des autorités de la République fédérale de Yougoslavie pour ce qui est du traitement des Britanniques, des Canadiens et des Néerlandais qui sont détenus, en particulier en ce qui concerne l'accès à leur consulat, à des conseillers juridiques privés et à des examens médicaux indépendants. Nous demandons, une fois de plus, aux autorités de la République fédérale de Yougoslavie de respecter leurs obligations internationales, telles qu'énoncées dans la Convention de Vienne.

M. Heinbecker (Canada) *(parle en anglais)* : Je voudrais m'associer au représentant du Royaume-Uni pour exprimer nos graves préoccupations à la suite de l'arrestation de deux Canadiens et de deux Britanniques, qui ont été détenus pendant neuf jours sans avoir accès à leurs consulats respectifs. Les soupçons d'espionnage et de terrorisme qui pèsent contre eux sont sans fondement. Si tous les touristes qui arrivent dans notre pays, ou dans chacun des pays représentés à cette table, étaient immédiatement considérés comme des espions ou des terroristes, nous n'aurions pas les installations nécessaires pour les détenir tous. Dans de telles circonstances, le comportement normal consiste à émettre un visa ou à imposer une amende.

Ce type d'accusations met en danger le personnel qui travaille pour les Nations Unies. C'est un souci qui ne concerne pas que le Canada, le Royaume-Uni ou les Pays-Bas. Les personnes qui travaillent pour les Nations Unies sont vulnérables et, comme nous l'avons vu, elles peuvent être victimes de manipulations politiques. Nous espérons que cette question sera réglée rapidement et que les détenus seront libérés incessamment.

Pour ce qui est de la question du Kosovo, le Gouvernement canadien se félicite de la signature de la Déclaration d'Airlie par les représentants des communautés serbes et albanaises; nous y voyons un nouveau progrès dans la longue marche vers la réconciliation. Nous encourageons vivement les parties à poursuivre dans ce sens.

Le Gouvernement canadien se félicite de la promulgation récente par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) de la loi sur l'autonomie des municipalités. En conférant toute une série de responsabilités aux municipalités, cette loi pose les fondements de la démocratie locale qui, nous l'espérons, commencera à s'enraciner avec les élections municipales d'octobre. La loi relative aux élections municipales et celle qui régit le financement de la campagne contribueront notablement à garantir la tenue d'élections libres et régulières en automne.

Nous ne cachons pas notre déception face au faible nombre d'inscriptions des Serbes kosovars sur les listes électorales des prochaines élections municipales, mais nous pensons que le processus d'enregistrement a été bien géré et nous saluons les efforts entrepris à cet égard par la MINUK. Les difficultés que la MINUK a rencontrées pour organiser des élections libres et régulières sont des difficultés sérieuses. La MINUK a donc besoin d'appui de la communauté internationale, qui est essentiel au bon déroulement du processus.

Les mesures intensives de sécurité actuellement engagées sont appelées à jouer un rôle crucial dans les mois à venir. Le Gouvernement canadien condamne la recrudescence des actes de violence et d'intimidation

dont nous avons vu les effets ces derniers jours au Kosovo. Nous estimons toutefois devoir continuer à insister auprès des Serbes du Kosovo sur l'importance d'une participation totale de leur part. C'est le meilleur moyen, en effet, de garantir que leur communauté sera représentée équitablement – avec toutes les autres – dans l'administration publique et qu'elles pourront participer à la définition de leur propre avenir dans cette province.

En ce qui concerne le complexe de fonderie métallurgique de Trepca, nous appuyons la décision prise par M. Kouchner de fermer cette installation. Un tel niveau de pollution atmosphérique ne serait pas toléré au Canada et la population kosovar – qu'elle soit serbe ou albanaise – mérite (et nécessite) le même niveau de protection.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite remercier le Sous-Secrétaire général M. Annabi de son exposé. Nous aimerions faire les observations suivantes au sujet de la situation au Kosovo.

Tout d'abord, il faut noter que la situation au Kosovo, en particulier au niveau de la sécurité personnelle des Serbes et autres minorités ethniques, n'a pas connu d'amélioration fondamentale. Les actes de violence visant principalement les Serbes et les autres minorités ethniques se sont poursuivis et ne semblent pas devoir prendre fin. Compte tenu du climat actuel de peur et d'insécurité profonde, les Serbes et les autres minorités ethniques n'ont pas pu réintégrer normalement leur foyer. Parallèlement, l'Armée de libération du Kosovo a poursuivi ses activités sous une forme ou une autre. Nous sommes profondément préoccupés par cette situation.

Cela fait maintenant 14 mois que les Nations Unies ont repris le contrôle de l'administration au Kosovo. Selon l'exposé du Secrétariat, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force au Kosovo (KFOR) ont déployé d'importants efforts et enregistré quelques progrès. Mais il reste que la situation au Kosovo est toujours aussi préoccupante sur le plan de la sécurité. Si des mesures efficaces ne sont pas prises à temps pour inverser ces tendances, la crédibilité de l'ONU continuera d'en souffrir.

Deuxièmement, nous estimons que les prochaines élections municipales au Kosovo doivent être convenablement planifiées et préparées. Il faut, en particulier, garantir la sécurité personnelle et la liberté de circulation de tous les résidents, pour que les élections puissent se tenir dans un climat de paix et de liberté. Si la représentation équitable des diverses composantes de la communauté ne peut être garantie – en particulier celle des minorités ethniques – il sera difficile d'envisager des élections justes et régulières. Or des élections non régulières auraient probablement pour effet de provoquer de nouveaux conflits ethniques, ce qui aurait bien sûr des répercussions néfastes sur la paix et la sécurité.

Troisièmement, en ce qui concerne la reprise de contrôle du complexe de Trepca par la KFOR, nous sommes d'avis qu'il ne s'agit pas simplement d'un problème de protection de l'environnement. C'est une question politique très sensible, qui concerne un complexe dont dépendent des milliers de Serbes pour leur subsistance. En outre, ce n'est pas la seule entreprise qui présente des problèmes écologiques au Kosovo. Si la MINUK adopte des mesures aussi draconiennes pour les seules entreprises détenues et gérées par des Serbes, cela ne pourra qu'aggraver les tensions ethniques. Nous espérons que la MINUK adoptera à cet égard une attitude de prudence et d'équité.

Quatrièmement, nous souhaitons exprimer notre préoccupation face aux nombreux événements qui ont pour effet de porter atteinte à la souveraineté de la République fédérale de Yougoslavie. Par exemple, un certain nombre d'étrangers se sont rendus au Kosovo et en République fédérale de Yougoslavie, sans que cette dernière n'ait pu dire quoi que ce soit sur ces visites. En outre, un assez grand nombre d'organisations paradiplomatiques ont été mises en place, qui jouissent même de privilèges et de l'immunité diplomatiques. Nous tenons à insister sur le fait que toutes dispositions visant à aboutir à l'indépendance du Kosovo seraient illégales et vouées à l'échec.

Enfin, la délégation chinoise tient à exprimer son soutien au travail de la MINUK. Par ailleurs, nous souhaitons réaffirmer que la souveraineté et l'intégrité territoriales de la République fédérale de Yougoslavie doivent être pleinement respectées. La résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité doit également être pleinement appliquée.

M. Martinsen (Argentine) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe aux orateurs précédents qui ont exprimé leur reconnaissance au Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, pour le rapport détaillé qu'il vient de nous pré-

senter au sujet de la situation au Kosovo et des activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Comme nous l'avons dit à d'autres occasions, nous pensons que les communautés sont les piliers de la démocratie. Les élections municipales qui sont prévues pour le 28 octobre donneront à près d'un million de personnes qui se sont inscrites l'occasion de comprendre combien il est important de participer activement à la vie démocratique. Même s'il est décevant que seulement 1000 serbes du Kosovo se soient inscrits, nous pensons qu'il y a lieu de souligner le courage de ces personnes qui ont pris cette décision en dépit des difficultés existantes et de l'influence négative de Belgrade à cet égard.

Nous espérons en outre que la MINUK prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir que ces élections reflètent aussi fidèlement que possible la volonté de l'ensemble de la population du Kosovo. L'engagement que les représentants des différents secteurs de la vie politique au Kosovo ont pris dans le cadre de la Déclaration d'Airlie House, de respecter scrupuleusement le résultat du scrutin, de mettre fin à la violence ethnique et de promouvoir les valeurs de la démocratie, montre que la tolérance est possible et nous permet d'être optimistes quant aux chances de succès du processus électoral à venir.

À mesure qu'approche la date des élections, il est possible que de nouveaux problèmes de sécurité apparaissent. L'enlèvement et l'assassinat, au début de ce mois, de Shaban Manaj dirigeant politique de la Ligue démocratique du Kosovo est un acte qui doit être énergiquement condamné. Si l'intimidation et la violence l'emportent, cela pourrait compromettre la tenue d'élection libres et régulières.

Nous sommes également préoccupés par le climat de tension qui continue de régner à Mitrovica, comme M. Annabi l'a également fait remarquer dans son exposé. La récente Déclaration des chefs des communautés serbes et albanaises de Mitrovica appelant au calme et à la tolérance, qui est un événement politique d'une importance majeure, a été rapidement occultée par les agissements des extrémistes des deux communautés. Nous condamnons fermement ces actions qui ne visent qu'à saper les efforts de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK0 et de la Force de paix au Kosovo (KFOR). Il y a également lieu de dénoncer les assassinats récents de trois membres d'une famille rom et d'un enfant albanais de cinq ans ainsi que d'autres attaques menées contre les groupes ethniques. Nous espérons que les auteurs de ces crimes seront rapidement identifiés et traduits en justice.

Pour empêcher que la culture d'impunité ne prenne racine au Kosovo, il faut disposer d'un système judiciaire impartial, indépendant et pluriethnique. À cet égard, la décision prise par M. Kouchner de nommer 139 juges et procureurs pour les tribunaux municipaux du Kosovo est une décision qui mérite d'être soulignée.

L'annonce par le chef du Conseil national serbe de Mitrovica, Oliver Ivanovic, de son intention de participer au Comité mixte pour les réfugiés représente une évolution positive que nous apprécions au plus haut point. Nous espérons que cette annonce contribuera à créer les conditions nécessaires pour donner une impulsion nouvelle au programme qui vise à encourager les habitants du Kosovo à revenir dans leurs foyers.

En ce qui concerne les autres points que M. Annabi a mentionnés dans son exposé, ma délégation, à l'instar du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, exprime l'espoir que les pays qui ont accueilli des membres des minorités ethniques du Kosovo prendront en considération les problèmes de sécurité de ces personnes avant de procéder à leur expulsion par la force.

Nous nous associons à ce qui a été dit par les délégations du Royaume-Uni, du Canada et des Pays-Bas au sujet de la détention de ressortissants de leur pays par les autorités de Belgrade. Compte tenu des fonctions assumées par les personnes qui sont détenues, cette situation préoccupe non seulement les gouvernements concernés mais également l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation s'associe aux orateurs précédents qui ont exprimé leur reconnaissance à M. Kouchner pour les efforts inlassables et soutenus qu'il déploie en faveur de la coexistence interethnique au Kosovo.

M. Chérif (Tunisie) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion sur la situation au Kosovo. Je voudrais également remercier M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, de l'important exposé qu'il vient de nous présenter et qui nous permet d'être au fait des derniers événements intervenus sur le terrain.

Je voudrais axer mon intervention sur quelques aspects qui nous paraissent revêtir une importance particulière. Ma délégation estime que la première étape des activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) portant sur la prise de mesures d'urgence visant à rétablir une situation normale au Kosovo s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. En dépit de la persistance de plusieurs questions, l'ampleur et l'acuité des problèmes se sont largement atténuées.

Le retour à la normale semble s'installer pour favoriser le passage à une nouvelle étape et par là même, garantir sa réussite. La préparation de l'échéance électorale est une étape cruciale dans l'évolution du processus de paix au Kosovo. Nous pensons que cette préparation devrait revêtir un caractère multidimensionnel afin de garantir toutes les chances de succès de l'opération.

Nous nous félicitons de l'établissement des listes électorales qui contiennent plus d'un million d'inscrits. Les efforts accomplis par la MINUK sont à cet effet louables mais nous continuons d'encourager toutes les composantes sociales du Kosovo à prendre part à ces élections qui jetteront les bases d'une société multiethnique, seule garante d'une réconciliation durable au Kosovo.

Troisièmement, nous ne saurions trop insister sur l'importance de l'apaisement du climat social dans cette période préélectorale. Nous pensons que le rôle de la mission des Nations Unies au Kosovo est à cet égard hautement important. La mission doit assurer la sécurité de la campagne électorale afin que celle-ci se déroule dans une atmosphère normale et sans violence et veiller autant que possible à ce qu'elle ne serve pas d'occasion pour exacerber les clivages ethniques et favoriser l'exclusion.

Quatrièmement, ma délégation se félicite de la nomination de nouveaux juges et procureurs. Une justice efficace, transparente et impartiale aidera au dépassement des clivages ethniques et mettra fin à l'impunité.

Enfin, nous voulons rendre hommage à M. Kouchner et à tous les membres de la MINUK pour leur dévouement dans l'application du mandat qui leur a été confié, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Notre délégation tient à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de son exposé sur l'évolution récente de la situation au Kosovo.

La Jamaïque continue d'apprécier le travail important accompli par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et nous nous félicitons des améliorations et des progrès réalisés à cet égard. Nous voudrions néanmoins axer nos remarques sur certains domaines qui nous préoccupent particulièrement.

Les violences se poursuivent dans la région et les minorités ethniques, notamment les Serbes et les Rom, bénéficient d'une protection et d'une sécurité très limitées, en dépit des efforts déployés par la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la MINUK. Nous demandons instamment à la MINUK de poursuivre ses efforts pour protéger la liberté, la sécurité et les droits fondamentaux des populations minoritaires.

En ce qui concerne la prise de contrôle récente par la KFOR de la fonderie de plomb du complexe de Trepca, nous estimons que la MINUK a l'autorité légale pour assumer l'administration intérimaire du territoire conformément à la résolution 1244 (1999) et que ses décisions doivent par conséquent être respectées.

Cependant, les protestations de cet incident ont donné lieu sont inquiétantes. Nous sommes préoccupés par la détérioration qui semble marquer les relations entre les Nations Unies et les Serbes. La Jamaïque a toujours encouragé les efforts déployés pour augmenter la participation des Serbes et des autres minorités ethniques au processus politique et administratif, et nous avons le plaisir de constater les progrès considérables qui ont été accomplis jusqu'ici avec l'inclusion du Conseil national serbe dans le processus de prise de décisions. Le mois dernier, nous nous sommes félicités de la signature d'un accord entre la MINUK et le Conseil national serbe à Gracanica; aujourd'hui nous nous demandons si ces problèmes récents qui ont surgi à Trepca ne vont pas à l'encontre de ces efforts.

Les préparatifs se poursuivent en vues des élections municipales prévues en octobre. Ces élections visent à nous rapprocher de l'objectif qui consiste à créer une société multiethnique et la mise en place de structures démocratiques viables. La question de l'inclusion et de la participation des Serbes est cruciale pour ce processus, ceci est largement reconnu par tous.

Les événements de Trepca sont particulièrement préoccupants dans ce contexte.

Nous sommes encouragés par les efforts que déploie la MINUK pour garantir la sécurité nécessaire pendant et au lendemain des élections. Nous notons que la première phase du processus d'enregistrement des faits d'état-civil est terminée. Nous regrettons le manque de participation des Serbes à ce processus. Ma délégation souhaite réitérer la position qu'elle a émise par le passé : la pleine participation de tous les groupes ethniques est essentielle. En effet, c'est une nécessité absolue si l'on tient à ce que les efforts de consolidation d'une paix durable aboutissent. Nous prions instamment la communauté serbe de participer pleinement au processus démocratique, et nous demandons instamment à la MINUK de poursuivre ses efforts pour créer un environnement susceptible de rendre leur participation possible.

Enfin, les rapports de la KFOR indiquent que l'on continue de découvrir et de confisquer des caches d'armes, de munitions et d'explosifs, alors que dans le même temps, on ne fait pas état des violations de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité, concernant l'embargo sur les armes. Ma délégation voudrait entendre de la part de M. Annabi une explication sur la provenance de ces armes. S'il s'avère que ces informations ne sont pas encore disponibles, j'espère qu'elle nous seront communiquées en temps opportun.

M. Yel'chenko (ukrainie) (*parle anglais*) : Je remercie M. Annabi de son exposé. Qu'il me soit permis d'aborder en premier lieu la question des élections.

La fin du processus d'enregistrement de faits d'état-civil a été une mesure clé en vue de la tenue des élections prévues pour le 28 octobre. Cependant, la faible participation à ce processus de certaines communautés nationales, des communautés serbes et des Turcs en particulier, jette une ombre sur l'ensemble du succès de cette campagne. En prenant en considération ce fait, il est difficile d'imaginer leur participation aux élections d'octobre. Nous pensons que la non participation de certaines communautés du Kosovo aux prochaines élections municipales sapera le caractère multiethnique et démocratique de ces élections et entravera les efforts des Nations Unies qui visent à mettre en place une société multiethnique, tolérante et démocratique au Kosovo. Nous estimons que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo devrait envisager d'autres manières d'assurer une représentation adéquate des intérêts de toutes les minorités nationales dans les assemblées municipales locales, y compris celles dont les membres pourraient s'abstenir de participer au vote d'octobre.

À cet égard, je voudrais demander à M. Annabi comment la MINUK conduira un vote dans des municipalités dans lesquelles les Serbes et les Turcs sont majoritaires, par exemple dans le nord du Kosovo et dans la région de Prizren.

Nous avions déclaré à plusieurs reprises, et nous en sommes encore persuadés, que tout progrès visant à faire en sorte que le Kosovo devienne une entité autonome dans le cadre de la République fédérale de Yougoslavie doit être recherché en assurant des conditions de sécurité appropriées et le respect des droits de l'homme fondamentaux à tous les groupes ethniques.

Malheureusement, la recrudescence de la violence ethnique au Kosovo au cours du dernier mois, qui continue de faire des victimes parmi des innocents, y compris des enfants reste un grave motif d'inquiétude.

Ma délégation est également préoccupée par la recrudescence des crimes à caractère politique au Kosovo à l'approche des élections locales. Nous avons appris avec effroi l'attaque à la bombe perpétrée le 18 août à Pristina contre le bâtiment de la MINUK qui accueille les bureaux de plusieurs partis politiques locaux. Mon pays appuie la déclaration de l'Union européenne du 22 août, selon laquelle la communauté internationale doit déployer tous les efforts nécessaires pour faire en sorte que les élections d'octobre se déroulent dans un climat de paix et de sécurité, libéré de toute pression de la part d'extrémistes politiques. L'Ukraine condamne énergiquement l'explosion de toutes sortes de violences qui se poursuit au Kosovo et prie la MINUK et la Force au Kosovo (KFOR) de poursuivre leurs efforts résolus pour mettre fin à cette tendance grave. Mon pays juge inacceptable ces actes de violence contre la MINUK et le personnel de la KFOR, dont la sécurité doit rester un objectif prioritaire.

Mon pays est également préoccupé par les événements qui ont suivi l'arrestation par la République fédérale de Yougoslavie et la détention au Monténégro d'un certain nombre de responsables internationaux. Nous demandons au Gouvernement yougoslave de régler dans les plus brefs délais cette question compte tenu des dispositions du droit international. Dans le même temps, nous pensons que si un accord sur le statut juridique de la MINUK et de la KFOR au Kosovo

avait été signé avec les autorités de Belgrade, la situation actuelle concernant les détenus, ainsi que de nombreux autres problèmes, aurait pu être aujourd'hui évitée.

Concernant la question du complexe minier de Trepca, nous approuvons l'intention de la MINUK de préserver et de maintenir les installations de ce complexe minier afin de servir l'intérêt public. Sans doute, les sources de la pollution de l'environnement causée par les activités de complexe minier et métallurgique de Trepca doivent être supprimées. Dans le même temps, nous ne sommes pas convaincus qu'il était vraiment nécessaire que les Nations Unies prennent le contrôle du complexe en recourant à la force. Il est plutôt étrange que ce problème environnemental soit devenu si aigu après toute une année de présence de la MINUK dans la province et à la veille des élections de septembre en Yougoslavie. Cependant, quelles qu'aient été les motivations de la MINUK dans ce cas, il est important que tous les anciens ouvriers de Trepca retrouvent leur travail, dès que le complexe minier sera rouvert.

Nous sommes persuadés que cette question controversée de la propriété du complexe industriel de Trepca ne pourra être résolue que devant un tribunal compétent avec la participation des propriétaires actuels. À cet égard, une autre question se pose : comment la MINUK a-t-elle l'intention de régler le problème des ouvriers de Trepca qui se trouvent au chômage vu le changement éventuel du statut de propriété de Trepca?

Ma délégation applaudit la décision du Directeur exécutif par intérim du Centre des établissements humains des Nations Unies (Habitat) de créer un organe de règlement des différends au Kosovo pour régulariser les droits de propriété dans la province. Nous pensons aussi que régler les questions de propriété de façon juste et impartiale est une condition préalable pour rétablir l'état de droit et la protection des droits de l'homme.

Mon pays est également satisfait du premier retour organisé d'un groupe de Serbes au Kosovo, qui a eu lieu fin juillet avec l'aide du Comité conjoint sur les retours de la MINUK. L'Ukraine se félicite également de la promulgation d'une directive sur l'autonomie des municipalités qui jette les fondements du développement de la démocratie locale.

Récemment, le Conseil administratif intérimaire au Kosovo a discuté des grandes lignes d'un pacte pour la société kovar visant à déterminer le cadre juridique intérimaire qui définirait l'autonomie substantielle et politique du Kosovo. Je rappelle que l'idée du pacte a été mentionnée par M. Kouchner pendant la mission du Conseil de sécurité au Kosovo, en avril dernier. À l'époque, j'ai eu l'impression que sur le plan du concept, cette idée n'était pas encore au point. Il me semble que c'est toujours le cas aujourd'hui. Compte tenu des dispositions pertinentes de la résolution 1244 (1999), nous sommes convaincus que le concept et les éléments de base de tout document concernant le statut futur du Kosovo doivent être présentés et débattus d'abord au Conseil de sécurité avant d'être examinés ailleurs. Par conséquent, nous voudrions savoir quand ce document sera mis au point et soumis à l'attention du Conseil de sécurité.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier M. Annabi de la réponse rapide et appropriée du Secrétariat à la question posée par ma délégation lors du précédent exposé concernant l'offre de l'Ukraine de fournir à la MINUK une unité de police spéciale. J'ai le plaisir de constater que grâce aux mesures efficaces prises par le Secrétariat, l'inspection de cette unité effectuée par les Nations Unies s'est terminée récemment avec succès en Ukraine, et nous espérons que l'unité rejoindra bientôt les composantes de la police de la MINUK. J'ai également le plaisir de confirmer l'achèvement du déploiement au sein de la KFOR du bataillon du maintien de la paix conjoint ukrainien-polonais, il y a quelques semaines.

M. Theron (Namibie) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons, nous aussi, remercier M. Annabi de son exposé complet concernant les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Ma délégation se félicite bien entendu de l'évolution encourageante qu'ont connue les travaux de la MINUK depuis notre dernière réunion. Nous sommes notamment heureux d'apprendre que le processus préparatoire des élections municipales se déroule bien. Nous savons que le bureau du Représentant spécial a ouvert une ligne de communication avec les autorités de Belgrade, et, à cet égard, nous demandons aux autorités de Belgrade d'encourager les communautés minoritaires du Kosovo à participer aux élections prévues pour le 28 octobre prochain.

Nous restons préoccupés par les actes de violence qui continuent d'être perpétrés contre les minorités. Ma délégation est cependant heureuse d'apprendre que la Mission a lancé une série d'initiatives visant à protéger des communautés minoritaires et a adopté des mesures pour lutter contre la violence à caractère politique au Kosovo. Toutefois, la dégradation de la situation à Mitrovica continue d'inquiéter mon pays.

Ma délégation est reconnaissante des informations détaillées fournies ce matin concernant la prise de contrôle de la fonderie, mais nous souhaiterions que M. Annabi nous donne des explications sur les effets qu'aura la fermeture de celle-ci sur le taux d'emploi dans les environs de la mine et nous dise si cela aura également des répercussions sur la préparation en cours des élections municipales.

Enfin, nous saluons le dévouement dont font preuve les hommes et les femmes de la MINUK pour aider les habitants du Kosovo à mettre en place une société multiethnique. Ma délégation attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les activités de la MINUK qui sera présenté le mois prochain.

M. Maiga (Mali) : Je voudrais, à l'instar des orateurs qui m'ont précédé, remercier également M. Annabi pour sa mise à jour très complète de la situation au Kosovo.

Nous constatons que d'importants progrès ont été réalisés pour ce qui est de la maîtrise du conflit, du partage des responsabilités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) avec la population locale et, enfin, de la réalisation des projets et programmes essentiels. Néanmoins, ma délégation retient malheureusement que certains aspects de la société kosovar n'ont toujours pas changé. En témoignent les actes continus de violence, les menaces, les agressions et les assassinats commis par des extrémistes de tous bords, motivés par la haine raciale et l'intolérance politique. Le véritable défi à relever demeure donc la création d'une société où toute la population puisse vivre à l'abri de la peur et en toute sécurité. À cet égard, ma délégation voudrait faire les observations ci-après.

Premièrement, nous saluons la signature de la Déclaration d'Airlie. Elle constitue certes un petit pas mais un pas important vers la réconciliation des cœurs et des esprits tant souhaitée par la communauté internationale.

Au chapitre des élections, nous exhortons la MINUK à prendre les mesures de police appropriées pour assurer le bon déroulement des élections annoncées pour le mois d'octobre prochain dans les conditions de transparence et de rigueur requises. Nous saluons également les importants résultats acquis dans l'enregistrement des populations et exhortons la MINUK à poursuivre cette tâche en direction de tous les groupes ethniques du Kosovo.

Troisièmement, les efforts de la communauté internationale ne sauraient connaître les succès souhaités tant que des solutions ne seront pas trouvées à la question des prisonniers et à celle, non moins importante, des personnes disparues.

Au plan sécuritaire, nous sommes d'avis qu'il faut non seulement poursuivre mais également renforcer les garanties de la protection effective des minorités afin de leur permettre de participer activement aux activités politiques et économiques pour le relèvement du Kosovo.

C'est le lieu d'exhorter les États Membres et les donateurs à continuer de fournir les moyens nécessaires à la MINUK pour l'accomplissement de sa mission complexe. Je voudrais donc terminer en renouvelant une fois de plus le soutien de ma délégation à M. Kouchner et à l'ensemble de la Mission déployée au Kosovo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Malaisie.

Je m'associe aux autres membres pour remercier le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de son exposé complet et extrêmement utile.

Nous reconnaissons qu'il y a eu un certain nombre de faits nouveaux importants intervenus au Kosovo depuis que le Conseil a examiné ce point de l'ordre du jour la dernière fois, à la mi-juillet. Nous sommes heureux d'apprendre que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bernard Kouchner, et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ont fait des efforts sérieux pour établir des bases solides en vue d'une autonomie démocratique au Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Nous réitérons notre ferme appui à l'action réalisée par M. Kouchner et la MINUK, de même que par la Force de paix au Kosovo (KFOR) et les autres organisations internationales à

l'oeuvre au Kosovo, et nous nous déclarons satisfaits des résultats obtenus jusqu'à présent. Nous nous réjouissons en particulier de la coopération étroite et constructive que continuent d'entretenir la MINUK et la KFOR, qui sont les deux principaux piliers de l'aide internationale au Kosovo pour l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil.

Nous notons, en outre, qu'un certain nombre de règlements importants ont été signés et sont entrés en vigueur, et que les institutions démocratiques intérimaires du Kosovo continuent d'être consolidées. Nous nous félicitons de voir que la Structure administrative intérimaire mixte, le Conseil administratif intérimaire et le Conseil transitoire du Kosovo fonctionnent de manière relativement satisfaisante. Des efforts sont également entrepris pour renforcer le Corps de protection du Kosovo. Nous lançons un nouvel appel en faveur de la participation active de la communauté serbe à ces organes administratifs mixtes.

Nous nous félicitons du succès du processus d'enregistrement organisé le 19 juillet en prévision des élections municipales qui devraient avoir lieu le samedi 28 octobre 2000. Nous espérons assister à un bon déroulement de ces élections, qui devront établir des bases viables pour l'avenir du Kosovo. Nous avons exhorté toutes les communautés à participer au processus d'enregistrement. Nous regrettons que la communauté serbe du Kosovo continue de boycotter ce processus, ce qui n'est manifestement pas dans son intérêt. Elle s'isole et se place en marge des efforts internationaux visant à établir la démocratie et à donner un caractère multiethnique à ce territoire.

Nous sommes profondément choqués par les actes de violence qui continuent d'être perpétrés au Kosovo, qu'ils aient des motivations ethniques ou politiques. Nous déplorons ces actes qui jettent une ombre sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 1244 (1999). Il est clair que ces actes sont l'oeuvre d'éléments irresponsables qui ont pour mission de saboter le processus. L'attentat à la bombe contre le bâtiment de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), vendredi dernier, le montre clairement. Nous sommes également préoccupés par les rapports faisant état d'une augmentation du nombre d'attaques et d'actes de harcèlement contre les personnels de la MINUK et de la KFOR.

Tous ces actes doivent être condamnés. La situation en matière de sécurité, qui reste précaire notamment dans le nord de Mitrovica et dans d'autres parties du Kosovo, est une source de préoccupation constante pour la communauté internationale. Nous continuons d'apporter notre appui aux efforts menés actuellement par la MINUK et la KFOR pour faire face au problème de l'insécurité. Ces deux missions ont encore besoin de recevoir une aide solide et constante de la part de la communauté internationale mais leur succès, en dernière analyse, dépendra du degré de détermination, de volonté politique et de coopération des dirigeants des différents groupes ethniques du Kosovo. Les dirigeants et la population à tous les niveaux doivent oeuvrer de manière constructive pour lutter contre l'extrémisme et promouvoir la civilité et la coexistence entre communautés ethniques.

Nous rappelons la signature de déclarations conjointes par des dirigeants de différentes communautés ethniques à Pristina et à Gnjilane en juin, ainsi que la signature de l'accord historique dénommé « pacte contre la violence », à la suite d'une conférence qui s'est tenue à Airlie House, en Virginie, à la fin du mois dernier. Il faut donner une suite sérieuse à ces faits nouveaux importants dans le contexte des relations interethniques en faisant appel à la participation des communautés au niveau des villages.

La question des personnes disparues et de la détention d'Albanais du Kosovo dans des prisons serbes reste un sujet de vive préoccupation pour la communauté internationale. Nous appuyons les travaux entamés par la Commission d'identification et de recherche des victimes du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie qui traitent du problème des personnes disparues. Nous espérons sincèrement que des mesures concrètes seront prises à cet égard.

Nous avons maintes fois parlé de la nécessité pour la République fédérale de Yougoslavie de coopérer avec la MINUK en vue de régler ce problème de façon humaine et responsable. La vie de milliers d'êtres humains, ceux qui sont détenus aussi bien que leurs parents au Kosovo, ne doit pas être exploitée pour des raisons politiques.

De nombreux membres du Conseil, y compris la Malaisie, ont fermement appuyé la proposition tendant à désigner un envoyé spécial pour les personnes disparues et les prisonniers. Nous souhaitons que le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, fasse une mise à jour au Conseil sur cette importante proposition. Nous aimerions également qu'il fournisse tout renseignement

qu'il pourrait avoir sur les travaux en cours au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, notamment en ce qui concerne ses activités médico-légales et la mise en accusation des auteurs de crimes de guerre au Kosovo.

Pour terminer, ma délégation tient à déclarer qu'elle accepte l'explication que M. Annabi a fournie au sujet des décisions que la MINUK a prises, en coopération étroite avec la KFOR, pour prendre le contrôle de la fonderie et améliorer la gestion du complexe de Trepca dans la partie nord de Mitrovica pour des raisons liées à la viabilité environnementale et économique de cette importante industrie du Kosovo.

Nous appuyons la décision prise par la MINUK et nous la considérons appropriée et nécessaire. Nous devons prendre note des assurances données par la MINUK selon lesquelles les employés de la fonderie ne perdront pas leur emploi. Pour ma délégation, c'est là une preuve suffisante que cette mesure n'était justifiée par aucune autre raison que celles énoncées par la MINUK. Nous regrettons la façon dont cette question a été politisée.

Enfin, nous nous associons aux autres membres du Conseil qui se sont dit préoccupés par la détention de ressortissants du Royaume-Uni et du Canada qui participaient à des activités internationales importantes au Kosovo.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à M. Annabi, qui va répondre aux questions qui ont été posées et aux commentaires qui ont été faits.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Je vais, évidemment, transmettre à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et à M. Kouchner les marques d'appréciation qui ont été exprimées aujourd'hui pour son travail et pour les activités de la MINUK. Je ne suis pas en mesure de répondre à toutes les questions qui ont été posées, mais je vais m'efforcer d'apporter de brefs éclaircissements sur certaines d'entre elles.

Je vais tout d'abord aborder la question du règlement qui a été signé par M. Kouchner le 18 août sur le statut des privilèges et des immunités de la Force de paix au Kosovo (KFOR) et de la MINUK. La MINUK ayant été priée, aux termes de la résolution 1244 (1999), d'établir une administration civile intérimaire, on a estimé, après un examen juridique attentif de cette question, qu'il était nécessaire pour que ces personnels – qu'ils relèvent de la KFOR, de la MINUK, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou de l'Union européenne – puissent accomplir leurs tâches dans des conditions normales, de leur accorder des privilèges et immunités élémentaires qui sont normalement octroyées dans des situations de ce genre.

C'est dans ce but que ce règlement a été adopté. Il découle d'une préoccupation majeure, soit celle de conférer, selon que de besoin, aux personnels des différentes organisations une protection devant les tribunaux locaux. Ce règlement prévoit également que les volets de l'OSCE et de l'Union européenne, qui font partie intégrante de la MINUK, ainsi que leurs personnels jouissent des mêmes privilèges et immunités. Il s'applique donc non seulement à la KFOR mais également aux personnels de l'OSCE et de l'Union européenne qui font partie de la MINUK.

Enfin, ce règlement éclaircit des questions comme celle de la responsabilité et des procédures pour la levée de l'immunité au Kosovo. C'est donc sous cet angle qu'il faut envisager ce règlement, qui n'a nullement pour objet de porter atteinte à la souveraineté ou à l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie.

En ce qui concerne la fermeture de la fonderie de plomb de Zvecan, M. Kouchner a souligné qu'il s'agissait d'une mesure temporaire. Il a bien dit lors d'une conférence de presse que son intention n'était pas du tout de la fermer définitivement. En fait, il a l'intention de la rouvrir dès qu'elle sera réparée et qu'elle respectera des normes élémentaires sur le plan de la santé et de l'environnement.

Les quelque 1 500 employés de cette usine sont payés par la MINUK, comme je l'ai indiqué dans mon exposé, et auront bien sûr la possibilité de reprendre leur travail dès que les conditions permettront de rouvrir l'usine.

En ce qui concerne l'origine des armes saisies par la KFOR, nous chercherons à obtenir des informations complémentaires. La KFOR a fourni certains renseignements dans le rapport périodique sur les activités de la KFOR, qui a été transmis récemment aux membres du Conseil. Nous demanderons à la KFOR de nous fournir d'autres renseignements quant à la provenance

de ces armes et nous les porterons à l'attention du Conseil dès que nous les aurons obtenus.

Pour ce qui est de la désignation d'un envoyé spécial pour les personnes disparues, je crois comprendre que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme est en train de parachever les dispositions devant permettre la désignation de cet envoyé spécial, et que cette désignation aura lieu prochainement.

Je vais devoir obtenir un complément d'information sur les activités du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et je transmettrai ces informations au Conseil dès que je les aurai obtenues.

Enfin, en ce qui concerne la tenue d'élections dans les zones où il existe une présence importante de Serbes et de membres de la minorité turque, la MINUK, comme les membres du Conseil le savent, a fait beaucoup d'efforts pour veiller à ce que ceux qui désirent participer à ces élections aient la possibilité de le faire. Le processus d'inscription est maintenant achevé, et il n'est pas techniquement possible de le rouvrir. Les règlements concernant les élections permettent au Représentant spécial de désigner des représentants des minorités qui siégeront aux conseils municipaux afin d'assurer une représentation adéquate au sein de ces administrations. Je pense qu'en fonction du taux de participation aux élections, M. Kouchner prendra les mesures nécessaires pour veiller à ce que les diverses minorités soient dûment représentées au sein des conseils municipaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, des éclaircissements et des réponses qu'il a données aux questions posées au cours du débat de ce matin.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.